



SÉNAT
SENATE
CANADA

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

Rapport du Comité permanent du Règlement,
de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable Diane Bellemare, *présidente*
L'honorable Denise Batters, *vice-présidente*
L'honorable Stan Kutcher, *vice-président*

Février 2024

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : RPRD@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du
Parlement

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://sencanada.ca/fr/>

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA

Pour suivre les travaux du comité, il suffit d'utiliser le mot-clic #RPRD

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIÈRES..... | 3 |
| MEMBRES DU COMITÉ..... | 5 |
| ORDRE DE RENVOI | 6 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS..... | 7 |
| INTRODUCTION..... | 8 |
| PLAN DES RAPPORTS..... | 8 |
| APERÇU DES THÈMES MAJEURS..... | 9 |
| A. Généralités | 9 |
| (i) Rôle des comités sénatoriaux..... | 9 |
| (ii) Structure des comités..... | 10 |
| (iii) Ressources..... | 11 |
| B. Mandats | 11 |
| (i) Modifications apportées aux mandats et aux noms actuels des comités | 12 |
| (ii) Optiques de réconciliation..... | 14 |
| (iii) Communication entre les présidents..... | 14 |
| (iv) Ordres de renvoi..... | 15 |
| C. Composition | 17 |
| (i) Nombre de membres | 17 |
| (ii) Représentation | 18 |
| (iii) Expertise des membres | 20 |
| D. Horaire des réunions | 20 |
| (i) Réunions du lundi..... | 21 |
| (ii) Réunions du mardi soir..... | 22 |
| (iii) Réunions du mercredi soir..... | 23 |
| (iv) Exception pour le Comité sénatorial permanent des finances nationales | 23 |
| (v) Durée et fréquence des réunions | 24 |

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

| | | |
|----------|---|----|
| (vi) | Rotation..... | 25 |
| (vii) | Heures de réunion supplémentaires..... | 25 |
| E. | Charge de travail..... | 26 |
| (i) | Distribution du travail législatif..... | 26 |
| (ii) | Création de sous-comités pour répartir le travail | 27 |
| (iii) | Sièges vacants au Sénat..... | 28 |
| F. | Travaux des comités | 28 |
| (i) | Déplacements..... | 28 |
| (ii) | Sélection des témoins..... | 30 |
| (iii) | Soutien pour les témoins | 31 |
| (iv) | Rapports | 31 |
| (v) | Réunions hybrides et vidéoconférences | 32 |
| (vi) | Conseiller juridique externe | 33 |
| G. | Efficacité des travaux des comités..... | 34 |
| (i) | Réponses du gouvernement..... | 35 |
| (ii) | Communications..... | 36 |
| ANNEXE A | – Témoins | 37 |

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable Diane
Bellemare
Présidente



L'honorable Denise
Batters
Vice-présidente



L'honorable Stan
Kutcher
Vice-président

Les honorables sénateurs



Salma Ataullahjan



Robert Black



Bev Busson



Jane Cordy



Stephen Greene



Michael L. MacDonald



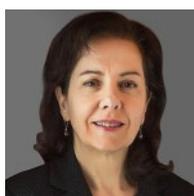
Marie-Françoise Mégie



Ratna Omidvar



Pierrette Ringuette



Raymonde Saint-Germain



David M. Wells



Yuen Pau Woo

Membres d'office du comité :

L'honorable sénateur Marc Gold, c.p., ou Patti LaBoucane-Benson
L'honorable sénateur Donald Neil Plett ou Yonah Martin

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu
L'honorable sénatrice Gwen Boniface
L'honorable sénatrice Marty Deacon
L'honorable sénateur Tony Dean
L'honorable sénateur Sabi Marwah (à la retraite)
L'honorable sénateur Victor Oh
L'honorable sénateur Hassan Yussuff

Service d'information et de recherche parlementaires :

François Delisle, analyste
Erin Virgint, analyste

Direction des comités du Sénat :

Adam Thompson, greffier du comité
Lexley Fitzgerald, adjointe administrative
Laurie-Anne Spooner, adjointe administrative (jusqu'à septembre 2023)

ORDRE DE RENVOI

Conformément à l'article 12-7(2) du Règlement, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement est chargé de soumettre au Sénat, de sa propre initiative, des propositions visant la modification du Règlement, d'examiner toute question de privilège dont le Sénat le saisit, et d'examiner les ordres et pratiques du Sénat et les privilèges parlementaires.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|------|--|
| AEFA | Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international |
| AGFO | Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts |
| AOVS | Comité permanent de l'audit et de la surveillance |
| APPA | Comité sénatorial permanent des peuples autochtones |
| BANC | Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie |
| CIBA | Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration |
| ENEV | Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles |
| LCJC | Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles |
| NFFN | Comité sénatorial permanent des finances nationales |
| OLLO | Comité sénatorial permanent des langues officielles |
| POFO | Comité sénatorial permanent des pêches et des océans |
| RIDR | Comité sénatorial permanent des droits de la personne |
| RPRD | Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement |
| SECD | Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants |
| SELE | Comité de sélection |
| SOCI | Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie |
| TRCM | Comité sénatorial permanent des transports et des communications |

INTRODUCTION

1. Le présent document résume les témoignages entendus dans le cadre de l'étude du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (comité RPRD) sur la structure et le mandat des comités.
2. Du 28 mars 2023 au 21 novembre 2023, le comité RPRD a entendu 33 sénateurs actuels et anciens, représentant 11 comités permanents et un sous-comité. Le 7 mars et le 7 novembre 2023, il a aussi entendu le témoignage de Shaila Anwar, greffière adjointe, Direction des comités, Sénat du Canada.
3. Le présent document est divisé selon les thèmes suivants :
 - généralités;
 - mandats;
 - composition;
 - horaire des réunions;
 - charge de travail;
 - travaux des comités;
 - efficacité des travaux des comités.

PLAN DES RAPPORTS

4. Le 17 octobre 2023, le comité RPRD a convenu d'adopter la structure de rapport et le calendrier suivants pour l'étude sur la structure et les mandats des comités sénatoriaux :
 - Rapport 1 : Résumé des témoignages et observations du comité et des membres
 - Rapport 2 : Amendements proposés relativement au *Règlement du Sénat du Canada*
 - Rapport 3 : Mandats et structure des comités sénatoriaux
 - Rapport 4 : Composition des comités
5. Le comité RPRD reconnaît que la mise en œuvre de ses recommandations peut s'échelonner sur une longue période.

APERÇU DES THÈMES MAJEURS

A. Généralités

(i) Rôle des comités sénatoriaux

6. De nombreux témoins ont déclaré que les comités jouent un rôle crucial dans l'examen des projets de loi et l'étude des questions importantes pour les Canadiens. Des témoins ont souligné que le rôle du Sénat en tant que chambre chargée d'effectuer un second examen objectif s'étend également à n'en pas douter aux travaux des comités¹.
7. Par l'entremise d'études approfondies, les comités du Sénat tiennent compte des intérêts régionaux et font entendre la voix des groupes sous-représentés². De plus, en consultant un vaste éventail de témoins, les comités peuvent obtenir le point de vue des collectivités et des personnes concernées par les thèmes et politiques à l'étude³.
8. Des témoins ont discuté de l'importance des travaux des comités pour la sensibilisation à certaines questions et de leur effet direct sur la politique publique⁴.
9. Des témoins ont également indiqué que les comités sénatoriaux peuvent combler des lacunes et examiner des questions que les comités de la Chambre des communes ne peuvent étudier⁵.
10. De plus, comme les sénateurs développent une expertise et une perspective à long terme, ils peuvent offrir une approche unique face aux projets de loi proposés et aux enjeux⁶. De surcroît, le Sénat a la chance de pouvoir compter sur des membres qui détiennent une expérience dans divers domaines d'étude.

¹ Sénat, Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (RPRD), *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Jaffer); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

² RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning); et RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Arnot; le sénateur Francis).

³ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); et RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan).

⁴ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe); et RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan; la sénatrice Hartling).

⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (l'ancien sénateur Serge Joyal); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

⁶ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (M. Joyal); et RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe).

11. Certains membres du comité RPRD estiment qu'un des rôles essentiels des comités sénatoriaux est de répondre aux questions émergentes d'intérêt national. Certains membres du comité RPRD sont d'avis que les comités devraient avoir une structure et un fonctionnement qui sont dans l'ensemble plus souples pour pouvoir répondre à ces questions en temps opportun. Notamment, un témoin⁷ et des membres du comité RPRD suggèrent que le Sénat établisse plus fréquemment des comités spéciaux.
12. Certains membres du comité RPRD jugent que les échéanciers inflexibles associés à la charge de travail des comités sénatoriaux empêchent bien souvent ces derniers de répondre aux questions émergentes.

(ii) Structure des comités

13. Le *Règlement* établit 17 comités permanents, auxquels s'ajoute le Comité de sélection (comité SELE), qui est actuellement considéré comme un comité permanent en vertu d'un ordre sessionnel⁸. Parmi ces comités permanents, certains se penchent sur la gouvernance interne⁹, alors que d'autres se concentrent sur des domaines de politiques. Le *Règlement* précise également qu'il existe deux comités permanents mixtes¹⁰ et qu'il est possible de créer des comités mixtes spéciaux¹¹.
14. Les articles 12-10 et 12-11 du *Règlement* prévoient que le Sénat peut également établir des comités spéciaux et des comités législatifs.
15. De plus, l'article 12-12 du *Règlement* accorde aux comités permanents et aux comités spéciaux le pouvoir de créer un ou plusieurs sous-comités pour mener des travaux en leur nom. Il y a actuellement six sous-comités du Sénat.
16. Des témoins ont suggéré que la structure des comités sénatoriaux a besoin d'une révision complète et exhaustive¹². Cette révision pourrait comprendre une comparaison de la structure des comités du Sénat et de ceux de la Chambre des

⁷ RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

⁸ Sénat, *Règlement du Sénat du Canada*, septembre 2023, art. 12-1 et 12-7.

⁹ Ces comités comprennent le comité CIBA, le comité RPRD, le comité CONF, le comité AOVS, et le comité SELE.

¹⁰ Le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement et le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation.

¹¹ Le Sénat et la Chambre des communes comptent actuellement deux comités mixtes spéciaux : le Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise et le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

¹² RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu); et RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

communes, et un examen visant à déterminer si le travail est inutilement dédoublé. Les lacunes dans le champs des politiques couvertes par la structure des comités sénatoriaux devraient aussi être relevées. Par exemple, le sujet du patrimoine canadien a été soulevé. Il y a un comité permanent du patrimoine à la Chambre des communes, mais ce n'est pas le cas au Sénat¹³.

17. En ce qui concerne le nombre total de comités sénatoriaux, des témoins ont recommandé de réduire ou de consolider le nombre de comités permanents¹⁴, reconnaissant que les ressources, le temps et le nombre de sénateurs disponibles pour siéger aux comités sont limités¹⁵. Si cette réduction se traduit par des lacunes dans certains secteurs, il a été suggéré de créer des comités spéciaux au besoin¹⁶.

(iii) Ressources

18. Au cours de l'étude, les membres du comité RPRD ont discuté des répercussions potentielles de la restructuration des comités sénatoriaux sur les ressources. Certains membres sont d'avis que, pour avoir un fonctionnement optimal, les comités sénatoriaux ont besoin de ressources adéquates incluant le personnel, l'interprétation et les budgets de déplacement.
19. Certains membres du comité RPRD sont préoccupés du fait que l'attribution des ressources parlementaires pour les services partagés favorise surtout les comités de la Chambre des communes. Selon eux, puisque le Sénat est une chambre parlementaire à part entière, les ressources devraient être distribuées plus équitablement.

B. Mandats

20. En raison de la nature générale des mandats décrits dans le *Règlement*, certaines questions peuvent relever de plus d'un comité. Par exemple, les questions liées à la technologie et aux communications peuvent relever du mandat du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (comité TRCM), de

¹³ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

¹⁴ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; l'ancienne sénatrice Diane F. Griffin).

¹⁵ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; M^{me} Griffin).

¹⁶ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

même que du mandat du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (comité SECD)¹⁷.

21. Lors de l'étude des mandats, certains témoins ont suggéré que le libellé choisi devrait être flexible, prospectif et vaste.
22. De nombreux témoins ont convenu qu'en raison de l'évolution rapide des domaines de politiques, les mandats devraient être révisés périodiquement. Plusieurs ont suggéré que ces révisions aient lieu tous les cinq ans¹⁸.

(i) Modifications apportées aux mandats et aux noms actuels des comités

23. Des recommandations précises ont été formulées concernant le mandat de certains comités, notamment :
 - Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (comité AEFA) : Ajouter le « développement » à son mandat et changer son nom pour le « Comité des affaires étrangères, du commerce international et du développement¹⁹ ». De plus, ajouter « droits internationaux de la personne » au mandat du comité AEFA afin d'éviter le dédoublement du travail sur ce sujet par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (comité RIDR)²⁰.
 - Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (comité AGFO) : Élargir son mandat pour y inclure les ressources naturelles et changer son nom pour le « Comité de l'agriculture et des ressources naturelles²¹ ». Le volet des « forêts » a une portée trop étroite et pourrait être remplacé par les « ressources naturelles », qui peuvent inclure des domaines comme la foresterie, la conservation, les parcs, la faune et les pêches.
 - Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (comité SOCI) : Retirer « les sciences et la technologie » du mandat²², et les transférer à un autre comité (comme le comité TRCM²³).

¹⁷ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean).

¹⁸ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Patricia Bovey; la sénatrice Omidvar; la sénatrice Seidman); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; M^{me} Griffin); et RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean).

¹⁹ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm).

²⁰ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder).

²¹ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (M^{me} Griffin; le sénateur Black).

²² RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey; la sénatrice Omidvar; la sénatrice Seidman; la sénatrice Petitclerc).

²³ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Petitclerc; la sénatrice Seidman; la sénatrice Omidvar).

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

Son mandat actuel a été décrit comme étant « trop vaste », ou « excessivement vaste²⁴ ». En raison de sa lourde charge de travail, le comité n'arrive pas à exercer régulièrement la portion de son mandat sur les sciences et la technologie. Si ce changement est effectué, il a été recommandé de changer le nom du comité pour le « Comité permanent de la santé et des affaires sociales²⁵ ».

- Comité sénatorial permanent des transports et des communications (comité TRCM) : Son mandat actuel a été décrit comme étant vétuste. Si les deux sujets principaux (les transports et les communications) peuvent avoir été autrefois liés, ils ont été décrits comme étant deux sujets distincts²⁶. Comme ce sont deux sujets dont l'importance prend de l'ampleur, il a été suggéré que les transports et les communications méritent tous deux d'avoir leur propre comité²⁷. De plus, la référence au « télégraphe » devrait être retirée du site Web du comité TRCM²⁸.

24. Des témoins ont demandé que le mandat de certains comités ne soit pas fusionné avec d'autres comités. Plus particulièrement :

- Comité sénatorial permanent des droits de la personne (comité RIDR) : Ne pas fusionner son mandat avec celui d'un autre comité et ne pas en faire un sous-comité du comité AEFA. Le comité RIDR a une lourde charge de travail et produit des études essentielles qui nécessitent un comité complet²⁹.
- Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (comité POFO) : Conserver son mandat actuel. Fusionner les « pêches » au mandat d'un autre comité diluera l'importance accordée à ce domaine au Canada³⁰.

²⁴ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

²⁵ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

²⁶ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechéne).

²⁷ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

²⁸ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechéne). Remarque : Le télégraphe n'est pas mentionné dans le mandat du Comité sénatorial permanent des transports et des communications énoncé à l'art. 12-7(8) du *Règlement*, mais il est indiqué sur le site Web du comité. Voir : Sénat du Canada, *Comité permanent des transports et des communications – À propos du comité*.

²⁹ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan; la sénatrice Bernard; la sénatrice Hartling); et RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (l'ancienne sénatrice A. Raynell Andreychuk).

³⁰ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning).

25. Il a été mentionné de regrouper les sujets ci-dessous pour en faire des comités permanents :
- banques, industrie et commerce³¹;
 - sciences, technologie et communications³²;
 - énergie et transports³³.
26. Les membres du comité RPRD reconnaissent la diversité des points de vue présentés au cours de l'étude sur les mandats des comités sénatoriaux. Ils conviennent que certains changements pourraient être apportés aux mandats des comités; cependant, aucun consensus n'avait été atteint au moment de la rédaction du présent document.
27. Certains membres du comité RPRD croient que les mandats ne devraient pas être trop prescriptifs afin que les comités conservent leur marge de manœuvre et leur capacité à s'intéresser aux domaines de politiques en émergence.

(ii) Optiques de réconciliation

28. Un témoin a indiqué que le mandat du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (comité APPA) consiste à examiner les questions liées aux peuples autochtones du Canada, mais que cette optique devrait s'appliquer à toutes les études des comités, de manière à mieux comprendre l'incidence des mesures législatives et des sujets examinés sur cette population³⁴.
29. De plus, un témoin a recommandé qu'une optique de réconciliation visant à améliorer la relation entre la Couronne et les peuples autochtones du Canada soit intégrée au mandat de tous les comités sénatoriaux³⁵.

(iii) Communication entre les présidents

30. Certains témoins ont convenu qu'ils ne sont souvent pas au courant des travaux entrepris par d'autres comités, faisant remarquer qu'il peut y avoir un chevauchement inutile des travaux. Dans l'objectif d'éviter le chevauchement

³¹ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne).

³² RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar); et RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

³³ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

³⁴ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Francis).

³⁵ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Arnot).

des travaux des comités et d'économiser temps et ressources, quelques témoins ont recommandé que les présidents organisent des réunions régulières pour discuter des travaux en cours et à venir³⁶. D'autres ont suggéré qu'un créneau précis soit déterminé pour disséminer à la Chambre du Sénat l'information sur les travaux des comités³⁷.

31. Certains membres du comité RPRD ont mentionné qu'une réunion officielle n'était pas nécessaire pour discuter des travaux et que ces conversations devraient plutôt se tenir lors des réunions des caucus ou des groupes parlementaires.

(iv) Ordres de renvoi

32. Un ordre de renvoi est une décision du Sénat autorisant un comité à se pencher sur une interpellation, un document, un projet de loi ou tout autre sujet donné. L'ordre de renvoi définit la portée de l'étude et il peut également accorder au comité concerné les autres pouvoirs dont il a besoin pour mener son étude à bien³⁸.
33. La plupart des comités ont besoin d'un ordre de renvoi du Sénat pour faire leur travail. Bien que le *Règlement* définisse le mandat de chaque comité, le texte de ces mandats sert plutôt de ligne directrice quant aux types de sujets qui peuvent être renvoyés à tel ou tel comité et ne confère aucun pouvoir en tant que tel³⁹. Aucun comité ne peut entreprendre l'étude d'un projet de loi ou une étude spéciale sans y être autorisé par un ordre de renvoi du Sénat. Conformément à l'article 12-9(1) du *Règlement*, les comités permanents et les comités mixtes permanents peuvent faire des enquêtes et rapports sur toutes les questions dont ils sont saisis par le Sénat.

³⁶ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Bernard; la sénatrice Hartling); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar; la sénatrice Seidman); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black); et RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (la sénatrice Boniface; le sénateur Dean; la sénatrice Galvez); et RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M^{me} Andreychuk).

³⁷ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; M^{me} Griffin; la sénatrice Busson; le sénateur Manning).

³⁸ L'article 12-9 du *Règlement* prévoit que les comités permanents et les comités mixtes permanents peuvent « faire des enquêtes et rapports sur les questions dont ils sont saisis par le Sénat ». De son côté, l'article 12-8(1) du *Règlement* permet au Sénat de renvoyer au comité de son choix tout sujet non attribué, comme un message, une pétition, une interpellation, un document ou toute autre question.

³⁹ À noter que les articles 12-7(1) à 12-7(4) du *Règlement* autorisent le comité CIBA, le comité RPRD, le comité CONF et le comité AOVS à agir de leur propre chef, sans avoir reçu au préalable d'ordre de renvoi du Sénat.

34. Quatre comités sont toutefois autorisés par le *Règlement* à agir de leur propre chef, sans avoir reçu au préalable d'ordre de renvoi du Sénat : le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (comité CIBA), le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (comité RPRD), le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs (comité CONF) et le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (comité AOVS).
35. La portée des études spéciales peut varier considérablement. Certains ordres de renvoi sont de portée générale et donnent aux comités une marge de manœuvre relative quant au(x) sujet(s) à étudier, tandis que d'autres ont au contraire une portée restreinte et circonscrite. Les ordres de renvoi généraux, par exemple, permettent aux comités de traiter des questions urgentes et d'entendre les agents du Parlement.
36. Certains témoins ont distingué les ordres de renvoi « généraux » des ordres de renvoi « spécifiques⁴⁰ ». En vertu des ordres de renvoi généraux, les comités peuvent établir un sujet d'étude sans devoir déposer une motion au Sénat. Dans le cas d'un ordre de renvoi spécifique, les paramètres, les objectifs et le plan de travail de l'étude envisagée doivent être présentés au Sénat sous forme de motion. Des témoins ont avancé que les ordres de renvoi spécifiques sont préférables, puisqu'ils permettent à tous les sénateurs d'être informés des travaux prévus des comités et peuvent donc permettre d'éviter un dédoublement⁴¹.
37. Un témoin a demandé une plus grande équité entre les ordres de renvoi « généraux » et « spécifiques ». Il a été indiqué que les études menées dans le cadre d'un ordre de renvoi général sont traitées comme si elles avaient une priorité moindre, et qu'elles n'ont pas le même statut sur le site Web du Sénat du Canada que les études ayant un ordre de renvoi « spécifique⁴² ».
38. D'autres témoins ont dit que leurs comités travaillent principalement en vertu d'ordres de renvoi généraux, parce que c'est efficace et que cela permet d'éviter des retards à la Chambre⁴³.

⁴⁰ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar; la sénatrice Seidman).

⁴¹ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar; la sénatrice Seidman).

⁴² RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

⁴³ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan).

C. Composition

39. En pratique, les leaders ou facilitateurs des partis ou des groupes parlementaires négocient le nombre de sièges des comités au nom de leur parti ou de leur groupe. Aux fins de la distribution des sièges à des partis ou à des groupes, les sénateurs indiquent leurs préférences à leur leader ou facilitateur respectif. Certains témoins ont avancé que cette approche d'« auto-sélection » n'était pas stratégique et qu'elle ne garantissait pas la composition la plus équilibrée possible⁴⁴. Certains membres du comité RPRD ne sont pas d'accord avec ce point de vue.

(i) Nombre de membres

40. Selon les articles 12-3(1) et 12-3(2) du *Règlement*, la plupart des comités sénatoriaux permanents se composent de 12 membres, mais il y a plusieurs exceptions⁴⁵. Il convient de souligner que les sénateurs qui ne font pas partie d'un comité permanent peuvent assister à ses réunions et y participer, à l'exception des réunions du comité CONF⁴⁶. Ils ne peuvent toutefois pas présenter des motions ni voter, et leur présence n'est pas comptée dans la détermination du quorum.
41. Certains témoins étaient d'avis que le nombre de 12 membres par comité est trop élevé et qu'il devrait être réduit à neuf membres. Des témoins ont expliqué qu'avec 12 membres, les comités manquent de temps pour bien questionner les témoins et aller en profondeur⁴⁷.
42. Certains témoins ont aussi noté qu'il faudrait considérer réduire le nombre de membres à neuf en raison des sièges vacants au Sénat. Des témoins ont dit qu'en raison des nombreux postes vacants, le nombre de comités auquel siège

⁴⁴ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

⁴⁵ L'article 12-3(2) prévoit que le comité RIDR, le comité SECD, et le comité OLLO se composent de neuf membres, et que le comité CIBA et le comité RPRD se composent de 15 membres. De plus, le comité SELE a neuf membres, le comité CONF en a cinq, et le comité AOVS compte trois sénateurs et deux membres externes. Les comités peuvent aussi établir des ordres sessionnels pour changer temporairement le nombre de membres. Par exemple, un ordre sessionnel adopté par le Sénat prévoit 12 membres au comité SECD (voir Sénat, *Journaux du Sénat*, 11 mars 2020, p. 413 à 415).

⁴⁶ L'article 12-3(2)(f) prévoit que le comité CONF se compose de cinq membres. Une motion visant à nommer six membres au comité CONF a été adoptée le 9 décembre 2021. Voir : Sénat, *Journaux du Sénat*, 9 décembre 2021.

⁴⁷ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu); RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey; la sénatrice Omidvar); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black); RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

chaque sénateur a augmenté. Si le nombre de membres était réduit, les sénateurs pourraient se concentrer sur un nombre plus approprié de comités, ce qui permettrait une attention plus accrue⁴⁸.

43. Des témoins ont recommandé de maintenir les comités à 12 membres afin d'assurer la représentation de certaines régions et de certains groupes⁴⁹. Un des témoins a indiqué qu'il pourrait être difficile d'atteindre une représentation régionale, linguistique et autochtone suffisante au sein des comités si le nombre de membres est réduit à neuf⁵⁰.
44. Pour ce qui est du Sous-comité des anciens combattants (comité VEAC), il a été suggéré d'augmenter le nombre de membres de cinq à six, voire à sept, afin d'accroître la représentation régionale⁵¹. À noter que l'article 12-12(2) du *Règlement* précise qu'un sous-comité se compose d'au plus la moitié des membres du comité, ce qui comprend les membres d'office.
45. Certains membres du comité RPRD considèrent que l'augmentation du nombre de membres des comités pourrait nuire à la capacité de l'opposition de questionner le gouvernement en raison du temps limité pour les questions et les réponses. De plus, certains membres reconnaissent que les groupes parlementaires et les caucus qui comptent peu de membres pourraient être pénalisés indûment par les changements apportés au nombre de membres affectés aux comités.

(ii) Représentation

46. De nombreux témoins ont parlé de l'importance de la représentation régionale et d'autres formes de représentation (Autochtones, minorités, genres, langues) au sein des comités. Il a été suggéré que le Sénat devrait chercher plus délibérément à assurer la représentation régionale au sein des comités⁵².
47. Les témoins ont souligné qu'il y a parfois des sous-représentations et surreprésentations au sein de certains comités :

⁴⁸ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey).

⁴⁹ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Jaffer); RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Galvez); et RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁵⁰ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁵¹ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Richards).

⁵² RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder) et RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

- il y a une sous-représentation de l'Ouest canadien au sein du comité AEFA⁵³;
 - il y a une sous-représentation du Canada atlantique (et parfois aussi de l'Ouest) au sein du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (comité ENEV)⁵⁴;
 - il manque de sénateurs anglophones au sein du Comité sénatorial permanent des langues officielles (comité OLLO)⁵⁵;
 - le comité RIDR est « très genré et très racisé⁵⁶ »;
 - l'Ouest canadien n'est pas représenté au Comité sénatorial permanent des finances nationales (comité NFFN)⁵⁷.
48. Un témoin a souligné l'importance d'accroître la représentation régionale, linguistique et autochtone au sein du comité NFFN⁵⁸.
49. Certains témoins ont suggéré que le Comité de sélection (comité SELE) soit responsable de l'établissement et du suivi de la représentation régionale et d'autres formes de représentation⁵⁹. Un témoin a également suggéré que le comité SELE tienne compte aussi de l'expertise des membres lors de la composition des comités⁶⁰.
50. Des témoins ont noté que les comités directeurs devraient s'assurer de la représentation régionale et d'autres formes de représentation⁶¹. Un témoin a indiqué que les partis et les groupes parlementaires reconnus jouent un rôle important pour assurer une représentation adéquate au sein des comités⁶².

⁵³ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm).

⁵⁴ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

⁵⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier).

⁵⁶ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Bernard).

⁵⁷ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁵⁸ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁵⁹ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder; le sénateur Downe) et RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

⁶⁰ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

⁶¹ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

⁶² RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M^{me} Andreychuk).

51. Des témoins ont soutenu que l'affectation des membres aux comités devrait être principalement fondée sur le mérite et sur l'expertise du sujet, plutôt que sur l'affiliation à un parti ou à un groupe⁶³.
52. Certains membres du comité RPRD estiment que les caucus et les groupes parlementaires doivent décider quels sénateurs de leur caucus ou groupe seront nommés à chaque comité.

(iii) Expertise des membres

53. De nombreux témoins ont avancé qu'un mélange d'expertises des membres, au sein des comités, permet de produire de meilleurs résultats.
54. Certains témoins ont proposé que chaque comité ait des membres ayant une expertise en affaires juridiques et constitutionnelles afin de garantir que les répercussions constitutionnelles ou celles liées à la *Charte canadienne des droits et libertés* sont prises en compte⁶⁴. Certains membres du comité RPRD ont toutefois fait remarquer que le nombre de sénateurs détenant une telle expertise est limité et qu'il ne serait pas nécessairement pratique d'exiger que chaque comité dispose de cette expertise.
55. Des témoins ont reconnu l'importance de conserver longtemps les mêmes membres afin de préserver la mémoire institutionnelle des comités⁶⁵. En revanche, d'autres témoins ont dit que le roulement des membres peut permettre d'apporter des points de vue différents dans le cadre des travaux des comités⁶⁶.
56. Certains membres du comité RPRD estiment que les caucus et les groupes parlementaires devraient tenir compte de l'expertise de leurs membres et décider quels sénateurs au sein de leur caucus ou groupe seront nommés à chaque comité.

D. Horaire des réunions

57. Les comités organisent leurs réunions en fonction de celles du Sénat, des partis et des groupes parlementaires. Qui plus est, l'horaire des comités du Sénat est

⁶³ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu); et RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

⁶⁴ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cotter; M. Joyal).

⁶⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (M. Joyal); et RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder)

⁶⁶ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Jaffer); et RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

préparé conformément au chapitre 5:03 du *Règlement administratif du Sénat* (RAS). Le RAS prévoit que c'est au greffier adjoint des comités, en consultation avec tous les leaders et facilitateurs, de fixer le calendrier des réunions et de réserver des salles pour les comités et sous-comités du Sénat qui se réunissent régulièrement. Dans les faits, les leaders et les facilitateurs délèguent cette tâche aux whips et aux agents de liaison.

58. Le *Règlement* impose certaines restrictions quant au moment des réunions des comités. Notamment, l'article 12-18(1) interdit à tout comité de se réunir pendant une séance du Sénat. Toutefois, le Sénat peut adopter une motion autorisant les comités à se réunir pendant une séance, si nécessaire.
59. Les préoccupations soulevées par les témoins concernant l'horaire de réunions des comités sont décrites ci-après.

(i) Réunions du lundi

60. Le comité RIDR, le comité SECD et le comité OLLO se réunissent une fois par semaine, les lundis, pour une période de quatre heures.
61. Plusieurs témoins étaient d'avis que les réunions du lundi peuvent poser des problèmes, car de nombreux sénateurs sont en déplacement pendant le créneau réservé⁶⁷. Par conséquent, les comités qui se réunissent les lundis ont souvent une surreprésentation de membres de l'Ontario et du Québec, pour des raisons de proximité, alors que d'autres régions sont fréquemment sous-représentées⁶⁸. Des témoins ont ajouté qu'il pouvait être difficile d'atteindre le quorum les lundis, bien souvent en raison des retards occasionnés par les déplacements⁶⁹.
62. Certains témoins ont suggéré que l'alinéa 12-18(2)b), qui nécessite un ordre du Sénat ou que les présidents obtiennent le consentement des leaders du gouvernement et de l'opposition pour se réunir le lundi suivant une semaine de relâche, devrait être modifié ou abrogé. Cette disposition crée de l'incertitude lors de la planification des réunions et complique les plans de déplacements des

⁶⁷ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier; la sénatrice Poirier); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan; la sénatrice Hartling); RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

⁶⁸ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan; la sénatrice Hartling); et RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean).

⁶⁹ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); et RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan).

membres⁷⁰. Certains membres du comité RPRD ont souligné que le témoignage de tous les leaders des groupes parlementaires et des caucus n'a pas encore été entendu sur cette question au moment de la rédaction de ce document.

(ii) Réunions du mardi soir

63. De nombreux témoins ont fait remarquer que les réunions de comité du mardi soir sont souvent affectées par les séances prolongées du Sénat. Certains témoins ont également dit que les annulations et les retards fréquents aux réunions du mardi peuvent être irrespectueux envers les témoins et donner une mauvaise image du Sénat⁷¹. Les annulations de dernière minute peuvent également faire perdre du temps et des ressources⁷².
64. L'imprévisibilité du calendrier de la chambre le mardi signifie que les comités affectés – AGFO, ENEV et POFO – doivent souvent choisir entre ne pas programmer de réunions pendant leur créneau horaire ou planifier une réunion qui risque d'être retardée ou annulée.
65. Comme solution, il a été suggéré de modifier l'article 12-18(1) du *Règlement* afin que les comités puissent se réunir pendant que le Sénat est en séance⁷³. Certains membres du comité RPRD font valoir qu'au lieu de modifier le *Règlement*, le Sénat pourrait adopter un ordre sessionnel autorisant une partie ou la totalité des comités à se réunir pendant que le Sénat est en séance.
66. Certains membres du comité RPRD s'inquiètent des répercussions de la modification de l'article 12-18(1) du *Règlement* sur les petits caucus et groupes parlementaires, étant donné que les caucus ou groupes de petite taille peuvent ne pas compter assez de membres pour siéger au Sénat et aux comités simultanément. En outre, il pourrait être inapproprié d'obliger certains sénateurs à choisir entre participer aux délibérations de la chambre ou siéger en comité.
67. Certains membres du comité RPRD ont avancé que l'article 12-18(1) du *Règlement* maintient une pratique importante du Sénat, soit celle de veiller à ce que les sénateurs puissent participer aux travaux du Sénat et à ceux des comités

⁷⁰ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (la sénatrice Boniface; le sénateur Dean).

⁷¹ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Galvez, le sénateur Massicotte); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Petitclerc); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; M^{me} Griffin; le sénateur Manning).

⁷² RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Galvez); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning).

⁷³ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

sans conflits d'horaire. Ils ont fait remarquer que l'établissement de cet article reconnaissait explicitement le fait qu'il y a un nombre limité de sénateurs et un nombre limité d'heures de séance par semaine au Sénat.

(iii) Réunions du mercredi soir

68. Pendant l'étude, il a été mentionné que les réunions prévues les mercredis à 16 h 15 sont parfois retardées en raison de votes différés⁷⁴. Un témoin⁷⁵ et des membres du comité RPRD étaient en désaccord avec ce point de vue et ont plutôt indiqué que les réunions en comité du mercredi soir sont rarement interrompues. Depuis plus de 20 ans, un ordre sessionnel fixe la levée de la séance plus tôt les mercredis pour permettre aux comités de se réunir.
69. Un témoin a souligné que la tenue des réunions du mercredi soir à 18 h 45 n'est pas l'idéal pour le comité NFFN, et ce, pour deux raisons. D'abord, plusieurs membres du comité NFFN siègent aussi au comité BANC, lequel se réunit de 16 h 15 à 18 h 15 les mercredis, ce qui alourdit leur horaire. Ensuite, la réunion du comité NFFN se terminant tard le mercredi soir, il est difficile pour le président de présenter des rapports le jeudi parce que le personnel ne peut pas les finaliser pendant la nuit⁷⁶. Les échéances du comité NFFN étant souvent serrées, cette situation pourrait être problématique.
70. Certains membres du comité RPRD considèrent que le fait de voter est un rôle essentiel pour tous les sénateurs et peut justifier des retards occasionnels dans l'heure de début des réunions des comités.

(iv) Exception pour le Comité sénatorial permanent des finances nationales

71. Un témoin a souligné que le comité NFFN devrait pouvoir se réunir pendant que le Sénat siège, sans avoir à demander une permission spéciale. Étant donné la nature du travail du comité NFFN et des échéances serrées qui lui sont imposées pour faire rapport de ses travaux, il a été suggéré d'accorder au comité de la flexibilité dans la programmation de ses réunions⁷⁷.

⁷⁴ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm).

⁷⁵ RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

⁷⁶ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁷⁷ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

(v) Durée et fréquence des réunions

72. La plupart des comités permanents tiennent deux réunions de deux heures ou une réunion de quatre heures chaque semaine.
73. Voici quelques-unes des suggestions qui ont été formulées concernant la durée et la fréquence des réunions :
- Remplacer les deux réunions de deux heures par une seule réunion de trois heures. Selon certains témoins, cet horaire permettrait d'éviter davantage les annulations et les retards causés par les activités du Sénat⁷⁸.
 - Des réunions plus longues pourraient s'avérer bénéfiques, car les membres pourraient s'imprégner pleinement de la question discutée. De plus, lors de l'étude des textes de loi, les réunions plus longues permettraient d'étudier les textes article par article, sans interruption⁷⁹.
 - Conserver les périodes de quatre heures pour les comités qui se réunissent les lundis, car cela offre une plus grande souplesse pour la planification⁸⁰.
 - Conserver les réunions de deux heures. Les réunions de trois ou quatre heures sont trop longues; à la troisième heure, les témoins peuvent ne pas recevoir autant d'attention que ceux ayant comparu pendant la première et la deuxième heure⁸¹.
74. Un témoin a indiqué qu'avec sa charge de travail actuelle, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (comité LCJC) a besoin de plus de quatre heures par semaine pour effectuer son travail⁸².
75. Le Sous-comité des anciens combattants (comité VEAC) tient une seule réunion d'une heure par semaine. Il a été suggéré que la réunion hebdomadaire soit prolongée à 90 minutes afin d'offrir plus de souplesse pour la planification⁸³.

⁷⁸ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder; le sénateur Boehm); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (la sénatrice Busson; le sénateur Manning).

⁷⁹ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder).

⁸⁰ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean; la sénatrice Boniface).

⁸¹ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

⁸² RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu).

⁸³ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Richards).

(vi) Rotation

76. Des témoins ont comparé l'horaire fixe des comités du Sénat à l'horaire rotatif des comités de la Chambre des communes. Le calendrier des comités de la Chambre des communes est fixé selon un système de créneaux horaires rotatifs; ceux-ci changent en septembre et en janvier.
77. Les créneaux horaires fixes qu'utilisent les comités du Sénat permettent une meilleure planification pour les membres, car le créneau attribué à un comité change rarement. Toutefois, la rigidité de l'horaire fixe empêche certains sénateurs de prendre part aux réunions des comités qui ont lieu les lundis (OLLO, SECD, RIDR), car il s'agit d'un jour de déplacement pour plusieurs d'entre eux.
78. Certains témoins ont recommandé que les plages horaires des comités soient alternées après un certain nombre d'années pour encourager le roulement des membres et pour favoriser un certain degré d'équité dans l'horaire des comités⁸⁴.
79. Certains membres du comité RPRD souhaiteraient explorer la possibilité d'établir un horaire de rotation des comités qui soit en vigueur durant toute la durée d'une législature.

(vii) Heures de réunion supplémentaires

80. Une suggestion a été faite d'élargir l'horaire des comités pour inclure des réunions les lundis après-midi et les vendredis⁸⁵. Certains étaient contre cette suggestion, notamment en raison des horaires des vols d'avion les lundis et les vendredis⁸⁶.
81. Il a aussi été suggéré d'envisager la suspension du soir de deux heures⁸⁷ pour les réunions du mardi soir⁸⁸.

⁸⁴ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black); et RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne).

⁸⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning).

⁸⁶ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier); et RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey).

⁸⁷ Aux termes de l'art. 3-3(1) du *Règlement*, si le Sénat siège toujours à 18 h, la séance doit être suspendue jusqu'à 20 h pour le souper.

⁸⁸ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (M^{me} Griffin).

82. Certains membres du comité RPRD ne croyaient pas qu'il faille ajouter des plages horaires les lundis et les vendredis parce que certains sénateurs ont besoin de ces journées pour se rendre à Ottawa et en revenir.
83. Des membres du comité RPRD considèrent que la suspension du soir offre une certaine souplesse aux sénateurs dans leurs horaires stricts et leur permet de réaliser d'autres tâches, comme préparer des discours. De plus, les caucus et les groupes parlementaires utilisent souvent cette période pour se réunir.

E. Charge de travail

84. Le comité RPRD a entendu de nombreuses préoccupations liées à la charge de travail globale des comités sénatoriaux. La section qui suit décrit les enjeux soulevés en ce qui concerne l'ensemble de la charge de travail des comités sénatoriaux.

(i) Distribution du travail législatif

85. Des témoins ont fait remarquer que les travaux législatifs n'étaient pas répartis équitablement entre les comités sénatoriaux⁸⁹. Plus particulièrement, le nombre de textes législatifs que reçoivent le comité LCJC⁹⁰, le comité SOCI⁹¹ et le comité NFFN⁹² les empêche d'entreprendre des études spéciales et d'exécuter pleinement leur mandat.
86. Selon certains témoins, les études spéciales font partie intégrante des travaux des comités sénatoriaux. Certains témoins ont décrit les impacts que les études spéciales peuvent avoir pour rejoindre les Canadiens, sensibiliser les gens à des enjeux importants, et, à certains moments, promouvoir des changements législatifs⁹³.
87. Certains membres du comité RPRD estiment que les comités du Sénat devraient donner la priorité aux textes législatifs.

⁸⁹ RPRD, *Témoignages*, 7 mars 2023 (M^{me} Shaila Anwar, greffière adjointe, Direction des comités du Sénat); et RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu; la sénatrice Jaffer).

⁹⁰ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu; la sénatrice Jaffer; le sénateur Cotter).

⁹¹ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar; la sénatrice Bovey; la sénatrice Petitclerc; la sénatrice Seidman).

⁹² RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁹³ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu; la sénatrice Jaffer; la sénatrice Poirier); RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe); et RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey).

88. De plus, des témoins ont souligné que le comité LCJC et le comité SOCI reçoivent tellement de textes législatifs qu'ils sont incapables d'effectuer les examens législatifs prévus par la loi et qui relèvent de leurs mandats⁹⁴.
89. Des témoins ont indiqué que la lourde charge de travail législatif des comités LCJC, BANC et NFFN a nui à leur capacité d'étudier des textes législatifs aussi en détail que certains membres l'auraient souhaité⁹⁵. Un témoin a indiqué qu'il serait utile que le comité NFFN soit avisé plus tôt des projets de loi qui seront à l'étude et que ses échéances pour en faire rapport soient moins restrictives, de sorte que les membres puissent examiner attentivement les mesures législatives pouvant avoir d'importantes implications financières pour la population canadienne⁹⁶.

(ii) Création de sous-comités pour répartir le travail

90. Afin d'alléger la charge de travail de certains comités, des témoins ont recommandé la création de sous-comités afin de la répartir. Plus précisément, il a été proposé de créer un sous-comité du comité LCJC dont le rôle serait de réaliser des examens législatifs, d'examiner le *Code criminel*⁹⁷ ou d'aider les autres comités relativement aux questions constitutionnelles (répartition des pouvoirs, répercussions liées à la *Charte canadienne des droits et libertés*, etc.)⁹⁸.
91. Certains témoins étaient contre cette approche, car, selon eux, la création d'un sous-comité nécessiterait temps et ressources et n'allégerait pas nécessairement la charge de travail⁹⁹.
92. Certains membres du comité RPRD ont souligné que la création de sous-comités pourrait ne pas régler les problèmes de charge de travail. Selon eux, des sous-comités pourraient engendrer de nouvelles demandes pour les membres du comité principal qui pourraient être tenus de faire partie des deux.

⁹⁴ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Jaffer); et RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Seidman).

⁹⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu; la sénatrice Jaffer; le sénateur Cotter); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin); RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁹⁶ RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

⁹⁷ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Boisvenu; la sénatrice Jaffer).

⁹⁸ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cotter).

⁹⁹ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

(iii) Sièges vacants au Sénat

93. En février 2024, il y avait huit sièges vacants au Sénat¹⁰⁰.
94. Des témoins ont discuté de l'incidence que peuvent avoir les sièges vacants sur les travaux des comités et la charge de travail globale de chaque sénateur. Il a été avancé qu'en raison du caractère persistant de la situation, les sénateurs siègent à un nombre déraisonnable de comités. Les sièges vacants dans les régions qui disposent de moins de sièges, comme Terre-Neuve-et-Labrador, peuvent entraîner une sous-représentation régionale ou une charge de travail accrue pour les sénateurs de ces régions¹⁰¹. Certains sénateurs qui siègent à un trop grand nombre de comités risquent de ne pas être en mesure de développer une expertise approfondie de chaque domaine de politiques¹⁰².
95. Certains témoins étaient d'avis que l'ensemble de la charge de travail des comités pourrait être répartie plus équitablement s'il y avait moins de sièges constamment vacants¹⁰³.

F. Travaux des comités

96. Tout au long de l'étude, les témoins ont formulé des commentaires sur de nombreux aspects des travaux des comités, partagé des pratiques exemplaires et formulé des suggestions visant à améliorer leur fonctionnement. Ces commentaires et suggestions sont résumés ci-dessous.

(i) Déplacements

97. De nombreux témoins ont affirmé que les déplacements des membres constituent un outil important de cueillette d'information. Notamment, le comité RPRD a entendu que tenir des réunions ailleurs qu'à Ottawa et qu'aller rencontrer les individus là où ils vivent est un moyen essentiel de comprendre leurs préoccupations. Plus particulièrement, lors des études sur les affaires internationales et les droits des groupes vulnérables et marginalisés, les déplacements sont particulièrement utiles pour acquérir une connaissance

¹⁰⁰ Sénat du Canada, *Sénateurs – Total des sièges au Sénat*.

¹⁰¹ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (M. Joyal).

¹⁰² RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Bovey).

¹⁰³ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (M. Joyal); et RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar; la sénatrice Bovey).

directe des problèmes auxquels certaines collectivités font face¹⁰⁴. Cette connaissance ne peut être acquise en n'invitant qu'un seul témoin à venir parler au nom de sa communauté à Ottawa¹⁰⁵.

98. Certains témoins ont ajouté que les réunions virtuelles ne peuvent reproduire les interactions que les membres ont avec les collectivités lorsqu'ils s'y déplacent¹⁰⁶.
99. Des témoins ont précisé que tous les membres des comités devraient être autorisés à se déplacer, plutôt que seuls quelques membres sélectionnés¹⁰⁷. Aussi, pour assurer une représentation adéquate (régions, genre, Autochtones, etc.), il a été suggéré que des sénateurs qui ne sont pas membres puissent être autorisés à se déplacer avec un comité¹⁰⁸. À noter que, pour ce faire, le *Règlement* devrait être modifié.
100. Un témoin a indiqué qu'il est parfois suffisant d'envoyer le président et les vice-présidents pour recueillir des éléments de preuve précis, plutôt que d'envoyer tous les membres¹⁰⁹.
101. Un témoin a avancé que la répartition entre les comités des fonds pour les déplacements était imprécise. Ce témoin a recommandé de clarifier le processus de priorisation et d'approbation des déplacements¹¹⁰.
102. Certains membres du comité RPRD ne considèrent pas que la répartition entre les comités des fonds pour les déplacements manquait de clarté parce que l'approbation des budgets de déplacement des comités relève du mandat du Comité de la régie interne.

¹⁰⁴ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm; le sénateur Downe); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; le sénateur Manning); RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

¹⁰⁵ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (la sénatrice Busson).

¹⁰⁶ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataullahjan); et RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

¹⁰⁷ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder; le sénateur Downe); et RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

¹⁰⁸ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning).

¹⁰⁹ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M^{me} Andreychuk).

¹¹⁰ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Hartling).

(ii) Sélection des témoins

103. Pour prioriser les témoins, plusieurs comités tiennent compte des listes de témoins préparées par les analystes de la Bibliothèque du Parlement ainsi que des recommandations des membres.
104. Un témoin a dit que le processus de sélection actuel n'est pas novateur et qu'il fait en sorte que les mêmes témoins sont réinvités souvent. Un témoin a avancé que le processus de sélection favorise les témoins de groupes de pression bien organisés, plutôt que des particuliers pouvant apporter des perspectives uniques. De plus, les témoins des comités sénatoriaux sont souvent les mêmes que ceux qui comparaissent devant les comités correspondants de la Chambre des communes¹¹¹.
105. Certains témoins ont indiqué que les comités sénatoriaux devraient chercher à entendre des perspectives différentes ou neutres pour mieux informer les sénateurs¹¹². Des témoins ont précisé qu'il est important de tenir compte de la diversité linguistique et régionale lors de la création des listes de témoins¹¹³.
106. De plus, les comités directeurs et les analystes de la Bibliothèque du Parlement devraient être responsables de la recherche de témoins qui ont des perspectives originales et qui ne sont pas associés aux groupes de pression qui sont typiquement invités¹¹⁴. Les comités directeurs devraient aussi s'efforcer davantage d'éviter le dédoublement excessif des témoins entendus dans le cadre des études correspondantes des comités de la Chambre des communes, et veiller à ce qu'un vaste éventail de points de vue soit entendu¹¹⁵.
107. Certains membres du comité RPRD indiquent que les comités directeurs devraient être responsables de repérer les lacunes dans les témoignages entendus en comité à la Chambre des communes et de convoquer des témoins en conséquence.
108. Certains membres du comité RPRD estiment qu'il peut être utile de réinviter des témoins qui ont déjà été entendus lors d'une étude en comité à la Chambre des

¹¹¹ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne).

¹¹² RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (le sénateur Cormier); RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne); et RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M^{me} Andreychuk).

¹¹³ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Galvez).

¹¹⁴ RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (la sénatrice Miville-Dechêne); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

¹¹⁵ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black); et RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald).

communes parce que les sénateurs ont des points de vue qui leur sont propres et peuvent poser des questions différentes.

109. Afin qu'un éventail plus diversifié de perspectives soit entendu, certains membres du comité RPRD ont suggéré que les comités sénatoriaux fassent appel à des organismes indépendants (comme l'Académie canadienne des sciences de la santé ou la Société royale du Canada) pour obtenir des suggestions de témoins experts.
110. Certains membres du comité RPRD aimeraient que les comités aient la capacité de vérifier l'exactitude des témoignages, si nécessaire.

(iii) Soutien pour les témoins

111. Certains ont suggéré de mettre des services de soutien adaptés à la culture et/ou tenant compte des traumatismes à la disposition des témoins lorsqu'ils comparaissent en comité sur des questions délicates. Il a été mentionné que si de tels services étaient disponibles, davantage de témoins pourraient accepter de témoigner¹¹⁶.
112. Selon un témoignage entendu, la structure formelle des réunions de comité peut être intimidante ou déstabilisante pour certains témoins. Il a donc été suggéré d'envisager l'intégration aux travaux des comités d'autres formats de réunion, comme des cercles de partage¹¹⁷.
113. Certains membres du comité RPRD reconnaissent que les témoins qui ont besoin de soutien et/ou de counselling en santé mentale liés à leur comparution pourraient être admissibles à un remboursement en soumettant une réclamation de dépenses des témoins à la Direction des comités du Sénat.
114. De plus, certains membres du comité RPRD notent que les témoins viennent librement devant les comités et que tous les efforts raisonnables sont déployés pour leur offrir une expérience agréable.

(iv) Rapports

115. La plupart des comités suivent le même processus lorsqu'ils rédigent un rapport. Bien souvent, le comité directeur travaille avec les analystes de la Bibliothèque

¹¹⁶ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Ataulhjan); et RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Francis).

¹¹⁷ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Francis).

du Parlement pour produire des projets de rapport, qui sont ensuite présentés à l'ensemble du comité à des fins de commentaires et d'approbation¹¹⁸.

116. Il a été signalé que les membres de comité tentent habituellement d'établir un consensus lorsqu'ils rédigent un rapport et des recommandations¹¹⁹.
117. Un témoin a expliqué que parvenir à un consensus ajoute de la valeur aux rapports de comité et aux recommandations étant donné que le Sénat est composé de membres tellement diversifiés. Il a donc été recommandé que les comités évitent de présenter des rapports minoritaires¹²⁰. L'article 12-21(1) du *Règlement* précise que les rapports des comités du Sénat comportent les conclusions approuvées par la majorité des membres¹²¹. Par conséquent, les rapports des comités ne contiennent pas de « rapport minoritaire »; les comités réussissent toutefois à trouver des façons créatives de refléter les opinions dissidentes dans leurs rapports.
118. Certains témoins ont convenu qu'il pourrait être utile de mettre à jour le format des projets de rapports. Actuellement, les projets de rapports sont distribués en deux documents distincts : un en anglais et un en français. Des témoins étaient d'accord avec une proposition visant à présenter côte à côte dans un seul document la version anglaise et la version française des projets de rapports¹²².

(v) Réunions hybrides et vidéoconférences

119. Des témoins ont avancé que les réunions hybrides (auxquelles les membres des comités peuvent participer en personne ou à distance) devraient être envisagées¹²³. Ces séances pourraient être utiles pour les réunions des comités les lundis et les vendredis, journées où de nombreux sénateurs sont en

¹¹⁸ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier); RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe); et RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (la sénatrice Boniface).

¹¹⁹ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black).

¹²⁰ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M^{me} Andreychuk).

¹²¹ L'article 12-21(7) du *Règlement* prévoit une exception pour le comité AOVS : « Tout membre du Comité permanent de l'audit et de la surveillance – les membres externes y compris – a le droit d'inclure ses observations et opinions dissidentes dans un rapport du comité. »

¹²² RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Black; M^{me} Griffin; la sénatrice Busson); et RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

¹²³ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Petitclerc; la sénatrice Omidvar); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (la sénatrice Busson); RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (le sénateur Arnot; le sénateur Francis et M. Christmas); et RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

déplacement. Un témoin s'est opposé à cette proposition, en soutenant que les réunions hybrides n'offrent pas le même degré d'interaction que celles ayant lieu en personne¹²⁴.

120. Il a aussi été mentionné que les vidéoconférences peuvent être utiles pour les rencontres des comités lorsque des témoins ne sont pas en mesure de se rendre à Ottawa¹²⁵. Une plus grande utilisation des vidéoconférences peut économiser des ressources en diminuant les déplacements¹²⁶. Soulignons que les réunions hybrides requièrent davantage de ressources de l'Administration du Sénat.
121. Certains membres du comité RPRD font également valoir que la possibilité de participer virtuellement à une réunion peut s'avérer utile pour les sénateurs qui ne peuvent être présents en personne pour des raisons de santé.
122. Lors de l'étude, une préoccupation a été soulevée à l'égard des vidéoconférences, selon laquelle les témoins qui témoignent virtuellement peuvent ne pas recevoir la même attention que ceux qui comparaissent en personne. Il a été avancé que la plupart des questions provenant des membres sont adressées aux témoins en personne et que le son de la voix des témoins à distance peut être perdue¹²⁷.
123. Certains membres du comité RPRD aimeraient explorer le recours aux réunions hybrides, étant donné que ce format de rencontre peut offrir une plus grande souplesse aux sénateurs qui participent aux travaux de comité à partir d'autres endroits qu'Ottawa.
124. Des membres du comité RPRD ont soutenu que les sénateurs ne peuvent pas participer ou interroger les témoins aussi efficacement dans le cadre d'une réunion de comité en format hybride. Certains membres du comité RPRD sont aussi d'avis que la collégialité et la communication entre les membres sont difficiles à reproduire dans la formule hybride des rencontres en comité.

(vi) Conseiller juridique externe

125. Un témoin a recommandé que le comité APPA soit autorisé à engager un conseiller juridique externe spécialisé en droit autochtone. Ce conseiller pourrait

¹²⁴ RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

¹²⁵ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Boehm); RPRD, *Témoignages*, 30 mai 2023 (le sénateur MacDonald; la sénatrice Miville-Dechêne); et RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

¹²⁶ RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Omidvar).

¹²⁷ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (le sénateur Massicotte).

être engagé afin d'orienter le comité APPA lors de l'examen des projets de loi du gouvernement. Le témoin a fait remarquer que les ministères et le Bureau du légiste et conseiller parlementaire du Sénat n'offrent pas nécessairement le même niveau d'expertise en droit autochtone que celui que pourrait offrir un conseiller juridique externe spécialisé dans ce domaine du droit¹²⁸.

126. Une autre option proposée serait que le Bureau du légiste et conseiller parlementaire du Sénat embauche ou engage un conseiller spécialisé en droit autochtone qui pourrait fournir un avis juridique à la demande des comités¹²⁹.

127. Certains membres du comité RPRD se préoccupent des répercussions financières associées à l'embauche d'un conseiller juridique externe. De plus, certains membres croient que rémunérer des experts juridiques pour leur témoignage devant le comité APPA pourrait avoir des répercussions significatives sur d'autres comités qui invitent régulièrement des experts juridiques comme témoins, notamment le comité LCJC.

G. Efficacité des travaux des comités

128. Les témoins étaient d'avis que les comités sénatoriaux produisent des rapports qui mettent en lumière d'importantes questions de politiques. Certains témoins ont exprimé le souhait de mesurer l'efficacité des rapports de comités et de trouver des moyens pour que les travaux rejoignent davantage de Canadiens.

129. Plus précisément, des témoins ont réfléchi à la manière de mesurer l'incidence des observations et des recommandations des comités sur la politique publique.

130. Quelques suggestions ont été formulées, notamment que les comités :

- fassent un suivi des mesures prises par les gouvernements en réponse aux observations et/ou aux recommandations formulées dans les rapports de comités¹³⁰;
- effectuent un suivi relativement à la manière dont les intervenants utilisent leurs rapports, si possible¹³¹;

¹²⁸ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M. Christmas).

¹²⁹ RPRD, *Témoignages*, 3 octobre 2023 (M. Christmas).

¹³⁰ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (M. Joyal); et RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Downe).

¹³¹ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier).

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

- prennent les devants et questionnent les représentants du gouvernement sur la mise en œuvre des rapports¹³²;
- invitent des ministres et des représentants du gouvernement dans les années suivant le dépôt d'un rapport pour discuter des mesures prises et des progrès pertinents¹³³.

(i) Réponses du gouvernement

131. Le fait de demander, dans les rapports, une réponse du gouvernement est une belle occasion pour les comités de nouer délibérément un dialogue avec l'exécutif au sujet de leur contenu¹³⁴. En outre, les réponses du gouvernement peuvent être utilisées par les comités comme une occasion d'attirer l'attention sur leurs travaux¹³⁵.
132. Certains témoins ont exprimé de la frustration relativement au fait que le gouvernement prend parfois beaucoup de temps pour répondre¹³⁶ et que le contenu de ses réponses n'est pas toujours lié aux préoccupations soulevées par les comités dans leurs rapports¹³⁷.
133. Certains membres du comité RPRD s'entendent sur la nécessité de mettre en place un mécanisme plus structuré et efficace de reddition de comptes concernant les réponses du gouvernement.
134. Certains membres du comité RPRD indiquent que, parfois, les comités estiment que le fond d'une réponse du gouvernement est inadéquat ou inexact. Dans de tels cas, ils devraient étudier la réponse du gouvernement et demander une autre réponse, ce que permet l'article 12-23(4) du *Règlement*.

¹³² RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Jaffer).

¹³³ RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (la sénatrice Boniface).

¹³⁴ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder).

¹³⁵ RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Bernard).

¹³⁶ RPRD, *Témoignages*, 28 mars 2023 (la sénatrice Poirier); RPRD, *Témoignages*, 25 avril 2023 (la sénatrice Hartling); et RPRD, *Témoignages*, 21 novembre 2023 (le sénateur Mockler).

¹³⁷ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (la sénatrice Busson).

(ii) Communications

135. Des témoins ont dit que davantage d'efforts devraient être déployés pour accroître la visibilité des rapports de comités¹³⁸. Un témoin a suggéré que les comités organisent des conférences de presse à l'extérieur d'Ottawa au sujet des rapports afin de stimuler l'intérêt des autres régions et d'attirer l'attention des médias locaux¹³⁹.
136. Un témoin a mentionné que les présidents et vice-présidents des comités devraient participer activement à la promotion des travaux¹⁴⁰. Afin de renforcer la visibilité des travaux des comités lors de la présentation des rapports, certains membres du comité RPRD ont suggéré que la présidence des comités fournisse en chambre un aperçu de l'étude et des principales constatations et recommandations. Donner davantage de contexte, en plus de dire le numéro et le titre du rapport, pourrait mettre davantage en évidence les travaux importants des comités sénatoriaux.
137. Certains membres du comité RPRD conviennent qu'il faut envisager de déployer plus d'efforts pour promouvoir les travaux des comités du Sénat auprès de la population. Cependant, cette question ne requiert pas d'amendements au *Règlement*.
138. Certains membres du comité RPRD ont souligné que la Direction des communications du Sénat est là pour aider les comités à élaborer des stratégies de communication pour promouvoir le travail des comités du Sénat.

¹³⁸ RPRD, *Témoignages*, 18 avril 2023 (le sénateur Harder); RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning); RPRD, *Témoignages*, 2 mai 2023 (la sénatrice Seidman); et RPRD, *Témoignages*, 16 mai 2023 (le sénateur Dean; le sénateur Richards).

¹³⁹ RPRD, *Témoignages*, 9 mai 2023 (le sénateur Manning).

¹⁴⁰ RPRD, *Témoignages*, 24 octobre 2023 (la sénatrice Wallin).

ANNEXE A – Témoins

Mardi, 7 mars 2023

Shaila Anwar, greffière adjointe, Direction des comités (*Sénat du Canada*)

Mardi, 28 mars 2023

L'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur René Cormier, président, Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable sénateur Brent Cotter, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénatrice Mobina S. B. Jaffer, ancienne présidente, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable Serge Joyal, c.p., ancien sénateur, ancien président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénatrice Rose-May Poirier, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des langues officielles

Mardi, 18 avril 2023

L'honorable sénateur Peter M. Boehm, président, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Percy E. Downe, ancien vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Peter Harder, c.p., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mardi, 25 avril 2023

L'honorable sénatrice Salma Atallahjan, présidente, Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Wanda Thomas Bernard, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

L'honorable sénatrice Rosa Galvez, présidente, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénatrice Nancy J. Hartling, ancienne vice-présidente, Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable Paul J. Massicotte, ancien président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Mardi, 2 mai 2023

L'honorable sénatrice Patricia Bovey, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Ratna Omidvar, présidente, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Chantal Petitclerc, ancienne présidente, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Judith G. Seidman, ancienne vice-présidente, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Mardi, 9 mai 2023

L'honorable sénateur Robert Black, président, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénatrice Bev Busson, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable Diane F. Griffin, ancienne sénatrice, ancienne présidente, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Fabian Manning, président, Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

Mardi, 16 mai 2023

L'honorable sénatrice Gwen Boniface, ancienne présidente, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

L'honorable sénateur Tony Dean, président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités

L'honorable sénateur David Richards, président, Sous-comité des anciens combattants

Mardi, 30 mai 2023

L'honorable sénateur Michael L. MacDonald, ancien président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorable sénatrice Julie Miville-Dechéne, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Mardi, 3 octobre 2023

L'honorable A. Raynell Andreychuk, ancienne sénatrice, ancienne présidente, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur David M. Arnot, vice-président, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable Dan Christmas, ancien sénateur, ancien président, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Brian Francis, président, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

Mardi, 24 octobre 2023

L'honorable sénatrice Pamela Wallin, présidente, Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie

Mardi, 7 novembre 2023

Shaila Anwar, greffière adjointe, Direction des comités (*Sénat du Canada*)

Mardi, 21 novembre 2023

L'honorable sénateur Percy Mockler, président, Comité sénatorial permanent des finances nationales



Imprimé par le service des impressions du Sénat /
Printed by Senate Printing Service

sencanada.ca    